

Barème d'honoraires TRANSACTION (TVA incluse 20%).

Jusqu'à 99 999€	Forfait 10 000€ TTC
De 100 000€ à 129 999€	10% TTC du prix de vente
De 130 000€ à 169 000€	9.5% TTC du prix de vente
De 170 000€ à 199 999€	8.5% TTC du prix de vente
De 200 000€ à 249 999€	7.5% TTC du prix de vente
De 250 000€ à 299 999€	7% TTC du prix de vente
De 300 000€ à 349 999€	6.5% TTC du prix de vente
De 350 000€ et +	6% TTC du prix de vente

- *Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire stipulée au mandat de vente. Conformément à l'article 6 de la loi « HOGUET » (loi n°70-9 du 2 janvier 1970) les honoraires ne sont dues qu'à la réalisation de la vente.*
- *Les frais de rédaction du compromis de vente d'un montant de 500€ TTC sont à la charge de l'acquéreur.*

Barème d'honoraires LOCATION (TVA incluse 20%).

A la charge du Locataire

Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail (en zone très tendue : Prix du mètre carré de surface habitable)	12€/ m ² TTC*
Réalisation de l'état des lieux	3€/m ² TTC

A la charge du Bailleur

Entremise et négociation	200€ TTC
Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail (en zone très tendue : Prix du mètre carré de surface habitable)	12€/m ² TTC*
Réalisation de l'état des lieux	3€/m ² TTC

**Zone géographique dans laquelle est situé le bien à louer : « Zone très Tendue » année de référence 2014. En zone « Tendue » le prix au m² de surface habitable est de 10€/m² TTC et 8€/m² TTC pour les autres zones.*